



DRJSCS Île-de-France

Sommaire

- 1. *Le SNU en 2020 : des adaptations en raison du contexte sanitaire***
- 2. *Les missions d'intérêt général (MIG)***
- 3. *Les dispositifs d'engagement***



Le SNU en 2020 :

des adaptations en raison du contexte sanitaire



Le SNU en 2020 : des adaptations en raison du contexte sanitaire



En raison de l'épidémie de COVID-19, les modalités de mise en œuvre du service national universel en 2020 ont évolué.

La phase I et la phase II sont inversées, vous pourrez commencer votre engagement par une mission d'intérêt général dès juillet 2020.

Le SNU en 2020 : des adaptations en raison du contexte sanitaire

4 OBJECTIFS

pour être acteur de sa citoyenneté

Transmettre
les valeurs de
la République

Renforcer
la cohésion
nationale

Développer
une culture
de l'engagement

Accompagner
l'insertion
sociale et
professionnelle

Le SNU en 2020 : des adaptations en raison du contexte sanitaire

3 ÉTAPES CLÉS

1

Séjour de cohésion obligatoire

- ✓ 2 semaines dans une brigade de 200 jeunes
- ✓ dans un autre département
- ✓ l'année qui suit la classe de 3^e

2

Mission d'intérêt général obligatoire

- ✓ 2 semaines
- ✓ près de chez soi
- ✓ dans l'année qui suit le séjour de cohésion

3

Engagement volontaire

- ✓ 3 mois minimum
- ✓ dans le département de son choix
- ✓ entre 16 et 25 ans

Le SNU en 2020 : des adaptations en raison du contexte sanitaire

Les modalités d'organisation du séjour de cohésion vont être aménagées en 2020 compte tenu du contexte de crise sanitaire.



Le SNU en 2020 : des adaptations en raison du contexte sanitaire

La mission d'intérêt général vise à favoriser et découvrir l'engagement auprès de personnes œuvrant pour les autres au sein d'associations, de structures publiques, de mairies, de corps en uniformes (sapeurs pompiers, armée...)

Près de chez soi et pour une **durée minimale de 12 jours ou 84 heures**, de manière **continue** ou **discontinue**.



Le SNU en 2020 : des adaptations en raison du contexte sanitaire

L'ENGAGEMENT

À l'issue de sa mission d'intérêt général, chaque volontaire peut s'engager et participer à la création d'une société fraternelle et d'entraide.

Ces différentes opportunités d'engagement civil ou militaire intégreront les formes de volontariat existantes, comme l'actuel Service civique.

POUR QUI ?

Les jeunes de 16 ans à 25 ans.

DURÉE ?

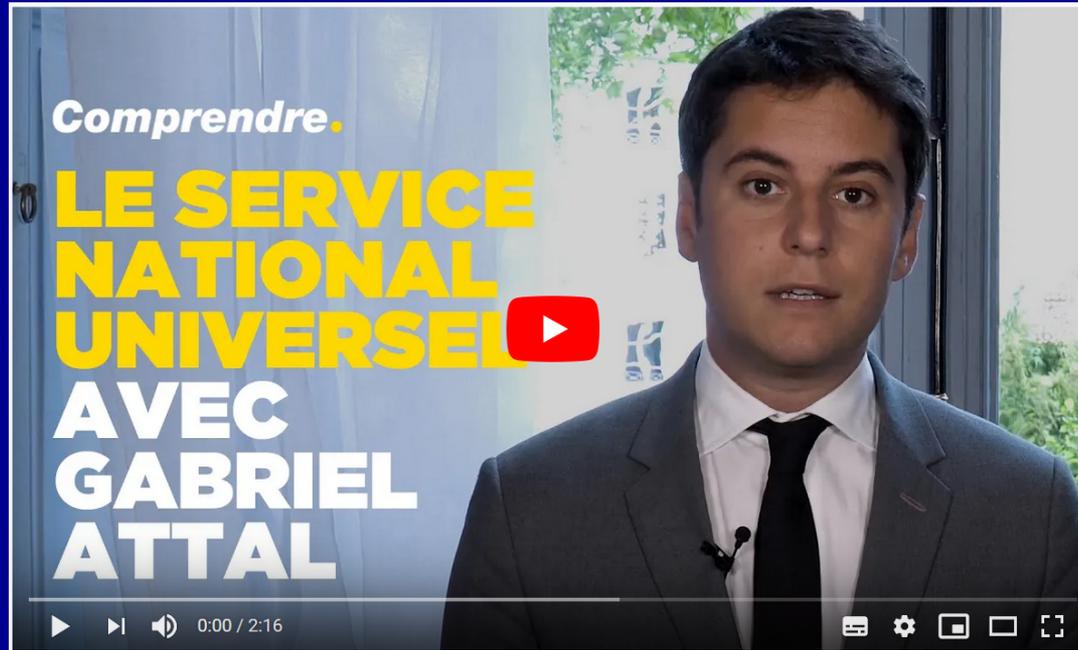
De 3 mois à 1 an.

LES MISSIONS ?

Elles s'effectuent dans le cadre des dispositifs d'engagement existants : Service civique, sapeur-pompier volontaire, réservistes, etc., et concernent des secteurs très variés : la défense et la sécurité, l'accompagnement des personnes, la préservation du patrimoine, l'environnement, etc.



Le SNU en 2020 : des adaptations en raison du contexte sanitaire



Les missions d'intérêt général (MIG)



Objectifs



Domaines d'engagement des missions d'intérêt général

- Sécurité** : police, justice, sécurité civile
- Sport** : association sportive
- Santé** : travail au sein d'un hôpital, d'un ÉHPAD
- Solidarité** : association d'aide aux plus démunis, etc...
- Environnement et développement durable** : travail au sein d'une association sur la protection de l'environnement et la sensibilisation à l'écologie
- Culture** : participer à des actions culturelles au sein d'associations agissantes, s'appuyer sur le patrimoine local, etc (ex: commémoration de la Shoah etc)
- Citoyenneté** : au sein d'association en charge de la défense des droits de l'homme, au sein du Musée de l'armée
- Education** : aide aux devoirs
- Défense et mémoire** : participer à l'organisation d'une cérémonie de commémoration





Où ?

Associations,
corps en uniforme
(pompiers, gendarmes, etc.),
collectivités territoriales,
services publics.



Quand ?

**Tout au long de l'année
(minimum 84 heures)
ou 2 semaines
hors temps scolaire.**

Exemples de missions

- « Viens nous aider à... » (A)
- « Vis ma vie » (B)
- Organisation d'un évènement (C)
- Accompagnement à un projet individuel ou collectif d'engagement au service de la société (D)



Un exemple de mission



Organisation





Et après ?

La structure d'accueil remettra
à l'appelé un certificat lors
d'une cérémonie en préfecture.



CERTIFICAT SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse

Gabriel Attal
Secrétaire d'État auprès du ministre
de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

félicitent
pour sa participation à la mission d'intérêt général du SNU (phase 2),
qui s'est déroulée du au
dans le département
dans la structure d'accueil
Fait le

Pour la structure d'accueil

Jean-Michel Blanquer

Gabriel Attal

XXXXXX

XXXXXX



Cadre légal

- **Cadre légal de la mission d'intérêt général que mon enfant va effectuer** : *La/le jeune est placé.e sous le statut de collaborateur occasionnel du service public. Elle/il signe une convention tripartite Etat/structure d'accueil/volontaire.*
- **Conditions de sécurité** : *La/le référent.e des services de l'Etat valide et vérifie les missions proposées par la structure. L'accueil sera effectué dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur au moment de la mission, suite à la crise sanitaire.*
- **Encadrement du jeune volontaire** : *Le volontaire est encadré.e. par un.e tuteur/trice au sein de la structure qui les accompagne durant la durée de leur mission.*



Conditions d'accueil et d'encadrement

- **Comment proposer une Mission d'intérêt général ?** Il suffit de se connecter sur la base de données www.snu-mig.fr, de créer un compte et détailler les conditions de la mission proposée.
- **Comment se fait l'encadrement du jeune volontaire ?** La/le volontaires est encadré.e par un.e tutrice/tuteur au sein de la structure qui les accompagne durant la durée de leur mission.





Référent.e.s départementaux.ales

Département	Coordinateur phase 2	Contact	Service
Paris	Saida Belaid	saida.belaid@paris.gouv.fr	DDCS
Seine et Marne	Nadia Araujo	nadia.araujo@seine-et-marne.gouv.fr	DDCS
Yvelines	Sylvie Pascal-Lagarrigue	sylvie.pascal-lagarrigue@yvelines.gouv.fr	DDCS
Essonne	Sophie Bidault	sophie.bidault@essonne.gouv.fr	DDCS
Hauts de Seine	Emilie Gonzalez	emilie.gonzalez@hauts-de-seine.gouv.fr	DDCS
Seine Saint Denis	Perrine Fuchs	perrine.fuchs@seine-saint-denis.gouv.fr	DDCS
Val de Marne	Sylvie Chauchoy	sylvie.chauchoy@val-de-marne.gouv.fr	DDCS
Val D'oise	Luc Colas	ddcs-snu@val-doise.gouv.fr	DDCS



Questions/réponses



**S'engager,
c'est...**

Être utile

**Faire
équipe**

**Créer
des liens**

**Un projet
pour tous et chacun**



**En France, à l'étranger,
dans une association,
une mairie, un lycée...
en uniforme ou comme
je suis...**

j'ai le choix !

- Service civique
- Réserve civique « jeveuxaider.gouv.fr »
- Bénévolat associatif
- Corps européen de solidarité
- Volontariat de solidarité internationale (VSI)
- Sapeur-pompier volontaire (SPV)
- Réserve opérationnelle (armées et gendarmerie)
- Réserve civile de la police nationale
- Volontariat dans les armées

Bénévolat / Volontariat

	Bénévolat	Volontariat
Engagement	Ponctuel ou régulier, et jamais une activité à temps plein	Durée définie dans le contrat
Statut	Sans contrat de travail (est un engagement libre)	Avec contrat
Couverture sociale	Non (Vous conservez la couverture sociale liée à votre statut d'origine : étudiant, actif, ...)	Oui (maladie, accident du travail, maternité, invalidité, décès, ...)
Rémunération	Pas de rémunération (ni en espèce ni en nature). Mais frais liés à votre activité bénévole (déplacement, repas, ...) peuvent être pris en charge.	Indemnisation mensuelle versée selon les cas par l'organisme d'accueil ou l'État et/ou possibilité de bénéficier d'avantages en nature (logement, alimentation, frais de transport).

Service civique



Qui : de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans en situation de handicap ; pas de condition de diplôme ou de formation



Durée : entre 6 et 12 mois, au minimum 24h/semaine



Où : France et étranger



Quoi : mission auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...)



Domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport



Indemnité : 580 €/mois, possibilité d'une majoration de 107 € en cas de situation sociale ou financière difficile



S'engager : [liste des missions sur le site de l'Agence du service civique](#)



En savoir + : [Agence du service civique](#), [CIDJ](#)

Bénévolat associatif



Qui : aucune restriction d'âge, aucune condition de diplôme



Durée : le bénévolat peut-être ponctuel ou régulier



Où : en France, auprès d'associations ou de fondations



Quoi : activités d'animation, de soutien scolaire, distribution de repas, activités de comptabilité, maintenance informatique, tout est possible !



Indemnité : aucune



S'engager : c'est à chacun·e de trouver son association en fonction de ses centres d'intérêts



En savoir + : [Devenir bénévole](#), [France Bénévolat](#), [Guide du bénévolat](#)



Corps européen de solidarité (CES)



Qui : être âgé-e de 18 à 30 ans et résider dans un pays membre de l'UE ou dans un pays partenaire. Pas de condition de diplôme et de niveau en langue étrangère



Durée : court terme de 2 semaines à 2 mois et long terme 2 à 12 mois



Où : pays membres de l'Union Européenne et pays partenaires. Pour le volet professionnel stage/emploi, possibilité de le faire dans son pays de résidence ou dans un pays de l'UE



Quoi : le CES est un programme de la Commission européenne. Il propose de s'engager dans une mission de volontariat, d'effectuer un stage ou de travailler pour un projet solidaire en Europe



Domaines : art et culture, développement durable, enfance, environnement et nature, inclusion sociale, média et communication, sport, etc.



Indemnité : prise en charge de l'ensemble des coûts + argent de poche mensuel



S'engager : missions présentées sur le [portail européen de la Jeunesse](#)

Volontariat de solidarité internationale (VSI)



Qui : être majeur-e, sans limite d'âge ni de condition de nationalité. Sans conditions de diplômes



Durée : 1 an renouvelable sur une période totale de 6 ans



Où : hors espace économique européen



Quoi : actions de solidarité internationale (enseignement, développement urbain et rural, santé, actions d'urgence...) auprès d'associations agréées ou de collectivités locales



Indemnité : calculée selon le pays (coût de la vie, nature de la mission exercée, conditions de sécurité, éloignement, etc.)



S'engager : [liste des organismes agréés et offres disponibles](#)



En savoir + : [Service public](#)

Réserve civique



RÉSERVE CIVIQUE



Qui : dès 16 ans (sous réserve d'un accord écrit de vos représentants légaux), être de nationalité française ou étrangère résidant régulièrement en France. Pas de condition de diplôme



Durée : 1 an renouvelable



Où : près de chez vous, en France métropolitaine ou Outre-mer



Quoi : apporter ponctuellement vos compétences à une mission de service publique ou d'intérêt collectif auprès d'associations et d'organismes publics



Domaines : la solidarité et le vivre ensemble, la culture, la santé, l'environnement, le sport, la sécurité, etc.



Indemnité : ni rémunéré, ni gratifié



S'engager : inscrivez-vous sur la plateforme <http://reserve-civique.beta.gouv.fr>, adhérez à la charte de la réserve civique et renseignez votre profil



En savoir + : [La réserve civique](#)

Sapeur-pompier volontaire

SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE



Qui : être âgé.e de 16 à 55 ans et répondre aux conditions d'aptitudes requises. Aucune condition de diplôme sauf pour accéder à des grades d'officier



Durée : 5 ans, reconduction tacite



Où : auprès du centre de secours le plus proche de chez vous ou de votre lieu de travail



Quoi : secours à personne, secours routier, incendie, opérations diverses



Indemnité : indemnité horaire selon le grade (de 7,83€ pour un sapeur à 11,77€ pour un officier)



S'engager : adressez votre candidature (CV, lettre de motivation, copie des titres et diplômes) au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de votre département. Une fois retenue, vous devrez suivre une formation initiale



En savoir + : [Sapeurs-Pompiers de France](#), [Ministère de l'Intérieur](#)

Réserve opérationnelle *(armées et gendarmerie)*



Qui : à partir de 17 ans, être déclaré·e apte physiquement et médicalement



Indemnité : solde selon le grade



Durée : entre 1 et 5 ans renouvelable



S'engager : candidature en ligne sur le site du ministère des Armées



Où : armées et gendarmerie



En savoir + : les différentes réserves, la réserve des armées, devenir réserviste



Quoi : apporter un renfort temporaire aux forces armées

Réserve civile de la Police nationale



Qui : être âgé-e de 18 à 65 ans, de nationalité française et déclaré-e apte



Durée : 1 an renouvelable



Où : en France



Quoi : soutien opérationnel, missions de prévention ou spécialisées selon compétence



Indemnité : selon le niveau de fonction, à partir de 55€/jour



S'engager : dossier d'inscription à télécharger sur www.lapolice.nationale.recrute.fr



En savoir + : [Police nationale](#)

Volontariat dans les armées



Qui : avoir la nationalité française, avoir au moins 17 ans et au plus 26 ans à la date de la demande



Durée : 1 an renouvelable



Où : unité de l'armée de Terre, de l'Air, de la Marine nationale, de la Gendarmerie nationale ou du Service de santé des armées



Quoi : le volontariat dans les armées permet de s'initier aux métiers des armes et de la défense



Indemnité : solde mensuelle selon son grade (minimum 743€)



S'engager : contactez le bureau du recrutement du corps d'armée choisi



En savoir + : [Volontariat dans les armées](#)

L'engagement : l'initiative

« gagnant gagnant » !

Que l'on s'engage pour :

- le bénéfice de quelques-uns (soutien scolaire)
- d'un plus grand nombre (distribution de repas)
- ou de tous (protection de l'environnement)

le premier bénéficiaire, c'est souvent soi-même.
S'engager, c'est prendre confiance en soi, se faire un réseau, affirmer des choix, se confronter à la vie...

Tout ce qui fait qu'une telle expérience vous marquera à jamais.

S'engager, c'est aussi travailler à son insertion professionnelle, c'est pourquoi valoriser son engagement est important.

Dans tous les cas, les employeurs sont friands de ce genre d'expériences : elles montrent votre capacité à vous investir et témoignent de compétences humaines (savoir-être) aussi bien que de compétences techniques (savoir-faire).

Faire le pas et s'engager

Le réseau Information Jeunesse vous informe et vous accompagne dans votre démarche d'engagement partout en France.

Localisez la structure Information jeunesse locale la plus proche de chez vous [en cliquant sur ce lien](#) et en renseignant votre code postal.





Espace unique d'information jeunesse, le CIDJ accueille gratuitement et sans rendez-vous tous les jeunes, quelle que soit leur situation.

Orientation, études, emploi, alternance, job, stage, accès aux droits, mobilité internationale, entrepreneuriat et citoyenneté, le CIDJ informe et conseille les jeunes dans tous les domaines qui les concernent.

Le CIDJ : 101 quai Branly 75015 Paris et **www.cidj.com**

Document réalisé en partenariat avec la DRJSCS d'Île-de-France



À votre tour de vous engager !

